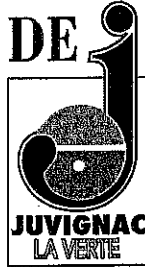


MAIRIE DE



UVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 11 décembre 2015

N° 15.12.17.11

L'an deux mille quinze et le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, MM GREPINET, ROQUES, TUAL, GRAVIER, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes PRIE, PLAYS, MM MUNOZ, SELKE, GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur en de M. LARGUIER
Mme MERLET en faveur de M. ROQUES
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON
M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS
Mme GAUZY CHABLE en faveur de M. SELKE

ABSENTS :
Mme JULLIEN
Mme MACHERY
M. BOUISSEREN

OPTIMISATION DE LA DETTE COMMUNALE

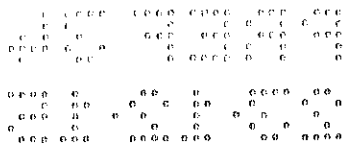
ALLONGEMENT DE L'EMPRUNT N°02Q42Q011PR SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

PRET n°5

Rapporteur Monsieur GREPINET

Monsieur GREPINET, conseiller municipal délégué aux finances rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée l'importance qui s'attache à l'obtention d'un allègement budgétaire de la dette de la commune de JUVIGNAC. C'est ainsi qu'une négociation a été entreprise avec notre principal partenaire bancaire, le Crédit Agricole du Languedoc.



Cette négociation a débouché sur un allongement de 5 ans des 7 contrats d'emprunts à taux fixe détenus auprès du Crédit Agricole du Languedoc, à taux inchangés et sans paiement d'une indemnité de remboursement anticipé.

Une délibération par contrat avenant est nécessaire, ainsi pour le contrat n°02Q42Q011PR :

Caractéristiques avant réaménagement :

- Montant initial du prêt en capital : 1 800 000 €
- Le capital restant dû après l'échéance du 25/05/2015 : 1 618 391,32 €
- Durée initiale du prêt : 180 mois
- Date de la première échéance : 25/05/2014
- Date de la dernière échéance : 25/05/2028
- Le type de taux : Fixe
- Le taux : 4,14 %
- Montant de l'échéance initiale : 163 482,81 €

Caractéristiques après réaménagement :

- Le capital restant dû après l'échéance du 25/05/2015 : 1 618 391,32 €
- Durée résiduelle allongée à : 216 mois
- Taux fixe inchangé
- Montant de la nouvelle échéance annuelle : 129 301,09 €

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant en allongement au contrat d'emprunt n°02Q42Q011PR à taux fixe souscrit auprès du Crédit Agricole du Languedoc ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 23.12.2015
et publication le 24.01.2016

